



Direction de l'Aviation Civile
Grand-Duché de Luxembourg

NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Immatriculation et navigabilité des aéronefs

La présente notice d'information a pour objet d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des activités de la Direction de l'Aviation Civile (ci-après « DAC ») liées à l'inscription des aéronefs sur le registre des aéronefs luxembourgeois ainsi qu'au contrôle de la navigabilité des aéronefs.

Ces activités comprennent entre autres :

- l'étude d'éligibilité pour l'immatriculation (contrôle de la nationalité des propriétaires),
- la délivrance des certificats de l'aéronef (certificat d'immatriculation, certificat de navigabilité, certificat d'examen de navigabilité, certificat acoustique),
- la tenue à jour du relevé luxembourgeois des immatriculations.

Identité et coordonnées du responsable de traitement

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer

L-1748 Findel (Luxembourg)

Tel. : 00352 247 74900

E-Mail : civilair@av.etat.lu

Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de la sécurité aérienne en garantissant que les aéronefs sont identifiables par leur immatriculation et que ces aéronefs sont en état de navigabilité.

Les bases juridiques pour ces traitements sont les suivantes :

- Règlement grand-ducal modifié du 27 juillet 1961 concernant les transports aériens, l'immatriculation et l'identité des aéronefs,
- Règlement grand-ducal du 19 avril 2006 précisant les exigences de navigabilité des aéronefs,
- Règlement (UE) no 748/2012 de la Commission du 3 août 2012 établissant des règles d'application pour la certification de navigabilité et environnementale des aéronefs et produits, pièces et équipements associés, ainsi que pour la certification des organismes de conception et de production,
- Règlement (UE) no 1321/2014 de la Commission du 26 novembre 2014 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches.

Destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles

Les données à caractère personnel sont accessibles et traitées par le Département Navigabilité de la DAC.

Les données à caractère personnel repris sur les certificats d'immatriculation sont également accessibles et traitées par le Département Opérations aériennes de la DAC.

Les certificats d'immatriculation et les certificats de radiation reprenant des données à caractère personnel sont transmis aux administrations et organismes suivants :

- Administration des Douanes et Accises,
- Administration de la Navigation aérienne,
- Institut luxembourgeois de Régulation,
- Administration de l'Enregistrement et des Domaines (Service des hypothèques aériennes).

Transfert vers un pays tiers ou une organisation internationale

Les certificats d'immatriculation et les certificats de radiation reprenant des données à caractère personnel sont transmises au Service des redevances de route d'Eurocontrol pour les aéronefs soumis au paiement des redevances de route.

Durée de conservation des données personnelles

Les données à caractère personnel sont conservées pour une durée maximale de 50 ans après la radiation de l'aéronef du registre des immatriculations.

Droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition

Toute personne concernée peut demander quelles données à caractère personnel la concernant sont traitées par la DAC. Toute personne concernée a le droit de demander la rectification ou l'effacement ou la limitation du traitement des données à caractère personnel la concernant et le droit de s'opposer au traitement.

Délégué à la protection des données (« DPO »)

Si la personne concernée veut faire valoir ses droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition, ou si elle estime qu'une violation de ses données personnelles a eu lieu, elle peut contacter le DPO de la DAC :

- par mail : dpo@av.etat.lu;
- par courrier postal à l'adresse susmentionnée.

Une preuve de l'identité doit être jointe à la demande (ex. copie de la carte d'identité ou du passeport, numéro de la licence, etc.).

Droit de réclamation auprès d'une autorité de contrôle

La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle CNPD (« Commission nationale pour la protection des données », <https://cnpd.public.lu/fr.html>).

Nature de l'exigence de fourniture de données personnelles et conséquences éventuelles d'une non-fourniture de ces données

L'exigence de la fourniture des données à caractère personnel revêt un caractère réglementaire. La personne concernée est tenue de fournir ces informations afin d'obtenir l'immatriculation de l'aéronef

ainsi que la délivrance des certificats de l'aéronef. Le fait de ne pas fournir les données à caractère personnel requises à la DAC fera obstacle à l'immatriculation ou à la délivrance des certificats en question.

Existence d'une prise de décision automatisée

Les données à caractère personnel traitées par la DAC ne servent pas à la prise d'une décision automatisée.

